

ment a songé à une autre solution soit des directives réglementant obligatoirement les prix et les salaires. J'insiste sur le mot directives pour être certain qu'il n'y a pas de confusion avec la réglementation préconisée par un certain programme de blocage proposé en 1974 par le parti conservateur. Ces gens-là qui identifient réglementation et blocage des prix et des salaires souffrent d'hallucinations qu'ils s'inventent car il n'existe aucun lien entre les deux réalités, ni de sang ni de nom.

Pour ma part, je crois en un marché libre régi par le principe de l'offre et de la demande, mais je voudrais me joindre au premier ministre (M. Trudeau) et au ministre du Revenu national (M. Cullen) en disant que de deux maux, il faut choisir le moindre: mieux vaut une série de principes directeurs qu'une inflation spontanée. Il n'y a aucune solution parfaite et nous reconnaissons tous de ce côté-ci que les principes directeurs sont une forme approximative de justice, mais approximative ou non, la justice est préférable à l'anarchie économique. Quelles que soient les imperfections des principes directeurs—les députés qui composent la Chambre en ont également, mais personne ne proposerait l'abolition de la Chambre à cause de ses imperfections—le bill C-73 ne devrait pas être supprimé.

J'ai formulé tout d'abord deux recommandations positives, afin d'assurer la survivance du bill C-73 dans les mois à venir et sa mise en application dans l'intérêt de tous les Canadiens. La première proposition a trait aux formalités administratives effrayantes que représentera, il va sans dire, le contrôle des prix de détail sur le marché.

● (2050)

En tant que député, j'ai cherché une façon d'aider la Commission anti-inflation dans ma région. Avec votre permission, j'aimerais lire un communiqué distribué dans ma circonscription de Comox-Alberni et datée du 20 octobre 1975. Voici:

Les lignes directrices établies au Parlement concernant le contrôle des prix sont très précises. Les prix ne peuvent être majorés à moins qu'il y ait une augmentation correspondante du coût du producteur ou du manufacturier. Les pêcheurs et les cultivateurs en sont exemptés. Autrement dit, à moins que le coût de production n'augmente, le prix à la consommation ne saurait augmenter. Il y a toutefois une ombre au tableau, et c'est de surveiller les millions de produits offerts aux consommateurs canadiens. C'est pourquoi je propose l'établissement d'une commission de surveillance de circonscription, composée de bénévoles qui ne seront pas rétribués et qui surveilleront les prix dans la circonscription fédérale de Comox-Alberni. Comme j'ai déjà deux bureaux de circonscription, elle sera dirigée à partir de ces bureaux situés à Port Alberni et Campbell River. Je demanderais à tous les intéressés qui voudraient participer au travail d'une commission de surveillance de circonscription de communiquer avec l'un des bureaux en donnant leur nom, adresse et numéro de téléphone...

La commission de surveillance de circonscription surveillera les prix de détail dans tous les secteurs de l'économie de détail pour s'assurer que les lignes directrices concernant les prix sont respectées. J'envisage que la commission de surveillance de circonscription étudiera de près des listes de prix et que ses conclusions seront transmises par l'entremise de mon bureau au ministre compétent et à la Commission anti-inflation. De plus, si on le juge nécessaire, les conclusions seront communiquées au public par la voie des media. Ainsi, le public et la Commission anti-inflation seront tenus au courant des fluctuations de prix dans la circonscription fédérale de Comox-Alberni.

La première proposition n'est pas difficile à comprendre. Avec votre permission, j'aimerais énumérer les avantages d'un tel système.

Premièrement, il y aurait une réduction des sommes de l'État nécessaires à la surveillance des prix de détail dans la circonscription de Comox-Alberni.

Deuxièmement, les magasins se rendront compte de la surveillance des prix, d'où de nouvelles contraintes.

Loi anti-inflation

Troisièmement, les listes de prix seront publiques et tiendront le consommateur au courant des modifications.

Quatrièmement, étant en communication avec le comité d'examen de la circonscription, je pourrai prévenir la Commission anti-inflation des hausses brusques.

Cinquièmement, par la participation à l'effort collectif, la lutte individuelle contre l'inflation prendra un sens et ne se limitera pas à un slogan voué aux oubliettes politiques.

Je prie tous les députés de réfléchir à la proposition et à la façon dont elle peut s'appliquer dans leur circonscription pour qu'ils puissent lutter personnellement contre l'inflation sans qu'il en coûte quoi que ce soit aux contribuables. Le public mérite que non seulement le gouvernement mais chaque député lui donne l'inspiration. Soyons à l'avant-garde dans la guerre contre l'inflation. Si nous le faisons, je crois que les Canadiens ne nous garderons pas rancune de la récente hausse de traitement mais se rendront compte que leur argent si durement gagné est dépensé sagement. J'espère que ceux de nos vis-à-vis qui en ont parlé y réfléchiront à deux fois, car c'est ainsi qu'ils pourront participer utilement à la lutte contre l'inflation, au lieu de se contenter d'en discuter à la Chambre, ce qui ne sert pas à grand-chose.

Pour ce qui est du logement, je proposerais à la Chambre que tout intérêt hypothécaire au-delà de 6 p. 100, soit déductible aux fins de l'impôt sur le revenu jusqu'à concurrence d'au plus \$1,800 par année, l'hypothèque maximale devant être calculée sur des hypothèques d'au plus \$30,000. Quant à ceux qui louent leur logement, qu'il s'agisse d'un appartement ou d'une maison, je recommanderais une exemption maximale de \$900 dans le cas des personnes mariées, et de \$450 pour les célibataires.

Les avantages seraient doubles. Tout d'abord, cela favoriserait les nouvelles mises en chantier et ferait du logement une réalité non seulement pour ceux qui touchent de forts revenus, mais pour ceux qui rêvent de posséder une maison et risquent bien de ne jamais voir leur rêve se réaliser. Ensuite, cela débloquerait des crédits dans le cas de ceux qui paient déjà une hypothèque. Ces crédits pourraient être injectés dans une économie qui, à l'instar de celles de tous les pays du monde, subit les affres de la récession.

Il faut de nouvelles idées dans le domaine du logement. Les exemptions fiscales ne sont pas des dépenses; elles forcent les gouvernements à compter sur moins de fonds publics parce que les recettes fiscales sont moindres. Si son revenu annuel était diminué d'un milliard de dollars, le gouvernement devrait rajuster son budget. C'est une chose que le gouvernement peut faire, et qu'il a faite. Je soumets ces deux propositions à la Chambre ce soir, monsieur l'Orateur, et j'espère qu'elles seront bien accueillies par tous les partis.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, les observations du député qui vient de se rasseoir me portent à croire que depuis l'accession du député de Rosedale (M. Macdonald) au portefeuille des finances, tout le monde s'imagine pouvoir prononcer un exposé budgétaire pour présenter une politique budgétaire à la Chambre. C'est ainsi que je m'explique l'allocation prononcée à l'intention des électeurs de Comox-Alberni, que nous venons d'entendre.

A mon avis, monsieur l'Orateur, deux aspects de la mesure aujourd'hui à l'étude ont, de prime abord, un caractère alarmant et familier. Premièrement, la présente mesure, comme tant d'autres présentées par le gouverne-